

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Demande de subvention de l'association CFM Radio au titre du
règlement d'aide aux structures collectives à vocation économique**

Séance du 10 juin 2026
Délibération n°DBC_2026_025

Nombre de conseillers

En exercice : 20

Présents : 19

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 1

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 10 juin 2026 à 09 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 04 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à FRAISSE SUR AGOUT.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Pascal COUSTURIER, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Francis REMIOT, Jim RONEZ, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL

Secrétaire de séance : André CABROL

Objet : **Demande de subvention de l'association CFM Radio au titre du règlement d'aide aux structures collectives à vocation économique**

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 22 septembre 2025 n°DBC_2025_069 approuvant le règlement d'aide aux associations,

L'association CFM Radio sollicite une participation financière de la Communauté de Communes de 28 000€ afin de poursuivre ses actions de communication mettant en avant le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc et favorisant du lien intergénérationnel, socioculturel et économique entre la population, les associations (sportives, culturelles, jeunesse, ...) et les différents acteurs du territoire du Haut-Languedoc.

Il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'attribuer une subvention de 28 000 € à l'association CFM Radio.

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de réception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_025-DE

A G E D I

Entendu le rapport du Président,

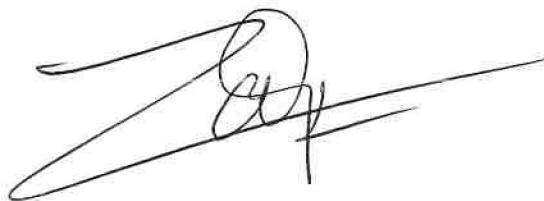
Le Bureau communautaire,

**DECIDE
A l'unanimité**

- d'attribuer une subvention de 28 000 € à l'association CFM Radio,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – André CABROL



Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **12 / 06 / 20 26**
et publié ou notifié
le **12 / 06 / 20 26**

Date de transmission de l'acte: 12/06/2026

Date de réception de l'AR: 12/06/2026

081-200066553-DBC_2026_025-DE

A G E D I